



Défaut de prise en charge ?

Par **brobinous**, le **28/05/2010 à 14:00**

Bonjour,

le parrain de mon fils vient d'avoir une arthroscopie du genou, afin de réaliser l'exérèse d'une "bille" mobile dans l'articulation. 2-3 jours avant l'intervention, il ne sent plus la bille, n'a plus de douleur. Il joint le cabinet chirurgical afin de savoir s'il faut maintenir l'intervention. On lui répond que oui... Après l'intervention, le chirurgien lui dit ne pas avoir retrouvé la "bille" (en cs pré-op il lui avait dit que la bille 'étant mobile, il risquait de devoir intervenir plus lourdement). Résultat : 3 sem d'arrêt de travail, un préjudice physique évident (obligation de se déplacer avec une canne) qui retentit aussi sur le fonctionnement familial.

Je vous demande donc, si notre ami peut avoir un recours parcequ'il n'a pas été entendu lorsqu'il a évoqué l'évolution de son état, et que la suite de l'intervention s'est soldée par plus de déconvenues qu'avant qu'il soit opéré.

En vous remerciant, cordialement.

PS est-il normal qu'un établissement de soins, sous prétexte qu'il n'a plus de lit disponible, demande à un patient, 8 h après son arthroscopie, suivi d'un lever avec chute de la TA à 7, de regagner son domicile ????